



**ASSOCIATION POUR LA VERITE
SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU
PLANTIER née BOUNIOL**

L'ASSOPH EST DANS L'ATTENTE DES RESULTATS DES DEMARCHES JUDICIAIRES EN COURS, MAIS ELLE EST AUSSI DANS L'ACTION : LA SORTIE DU LIVRE NOIR « UN REFUS DE JUSTICE – SOPHIE TOSCAN DU PLANTIER – 23 DECEMBRE 1996 » EST PREVUE PROCHAINEMENT.

Actuellement l'ASSOPH est dans l'attente, une attente qui se rajoute encore à celle, insupportable, qu'endurent depuis plus de 16 ans le fils, les parents, les frères et toute la famille de Sophie.

Une attente sur trois fronts :

- **En France, l'instruction du juge Gachon se poursuit, l'exécution de nouvelles commissions rogatoires a été demandée à l'Irlande dans le but d'interroger plus de 30 témoins ; on attend donc que ces demandes soient acceptées par les autorités irlandaises, puis exécutées en Irlande par la police judiciaire française,**
- **En Irlande, une demande d'activation de la « Serious Crime Review Team », une équipe de policiers expérimentés chargée de se pencher sur des cas complexes et anciens non résolus, a été émise par le biais de l'avocat de l'ASSOPH en Irlande, James Mac GUILL ; la demande a été jugée recevable mais on est dans l'attente d'une notification officielle,**
- **Dans les instances européennes, la plainte de la famille contre l'Irlande auprès de la Cour de Justice Européenne a également été jugée recevable, elle a été transmise aux instances compétentes de la Commission Européenne ; nous sommes dans l'attente de son examen.**

Les différentes actions en cours auprès des autorités judiciaires françaises, irlandaises et européennes suivent donc leur cours, à la vitesse de la justice hélas ...

MAIS l'ASSOPH est dans l'ACTION :

Au-delà de ces démarches judiciaires EN COURS, l'ASSOPH poursuit ses actions :

- **de recherche de la vérité :**

Nos contacts avec des interlocuteurs irlandais, journalistes par exemple mais aussi simples citoyens irlandais, nous permettent de maintenir une veille permanente sur ce qui se passe là-bas et de recueillir des informations éventuellement utiles pour la recherche de la vérité. Par ailleurs la famille rencontre régulièrement le juge Gachon en présence de notre avocat.

- **de dénonciation du déni de justice :**

Les récents développements de l'affaire en Irlande montrent qu'il est impératif de dénoncer fortement la conduite de certains acteurs irlandais : la Cour suprême irlandaise qui, par sa décision non conforme au droit européen, a refusé, contrairement à l'avis de la Haute Cour, l'extradition de la personne recherchée par la justice française, mais aussi le Procureur général d'Irlande, le DPP (Director of Public Prosecutions) qui a permis de rendre public un document partial, obsolète et malhonnête, totalement à la décharge du principal suspect, Ian Bailey. Ce document de 44 pages a été contredit point par point par l'ASSOPH qui se réserve le droit de rendre public ses arguments.

- **de mobilisation de tous, en Irlande comme en France.**

Une réunion, le 17 avril matin au Quai d'Orsay, a permis de rencontrer M. Molina, directeur adjoint du Ministre chargé des Affaires Européennes et ses collaborateurs. G. et M. Bouniol, Pierre Louis Baudey-Vignaud, Michel Gazeau, Jean-Antoine Bloc-Daudé et Me Alain Spilliaert étaient présents. M. Molina a confirmé que ses services étaient mobilisés pour une décision positive du Commissionner pour déclencher le Serious Crime Review Team, pour l'exécution des commissions rogatoires et pour accélérer les démarches auprès de la cour de justice européenne.

Par sa présence au ministère des affaires européennes, l'ASSOPH a pu exposer ses actions et attentes.

Enfin l'ASSOPH a engagé la publication d'un LIVRE NOIR destiné à dénoncer les errements des autorités irlandaises dans l'affaire de l'assassinat de Sophie .

LE LIVRE NOIR DE L'AFFAIRE DE L'ASSASSINAT DE SOPHIE BOUNIOL

Son premier objectif est d'inciter à la reprise d'une procédure conduisant le principal suspect devant une juridiction criminelle et de dénoncer un véritable déni de justice de la part de l'Irlande.

Ce livre retrace les éléments clés du traitement politico-judiciaire de l'assassinat de Sophie Toscan du Plantier en décembre 1996 par les autorités françaises et irlandaises. Il met en évidence et dénonce les négligences, les carences voire les forfaitures de certains acteurs.

Le texte met en lumière les carences de la justice irlandaise depuis l'enquête de la Garda dans les premiers jours et semaines après le meurtre, jusqu'aux décisions controversées des plus hautes instances judiciaires irlandaise, Haute Cour et Cour Suprême.

Par exemple, l'Irlande a rejeté le Mandat d'Arrêt Européen émis par la France à l'encontre du principal suspect, en contradiction avec l'accord cadre européen, ce qui vaut d'ores et déjà à l'Irlande d'être poursuivie par la famille et l'ASSOPH qui a saisi la Commission Européenne dans le cadre d'une plainte déposée le 24 septembre 2012 par Maître Michel Puéchavy grand spécialiste du droit européen au Barreau de Paris. Les péripéties qui ont entouré cet événement ont mis en lumière la partialité du DPP et les contradictions du système judiciaire irlandais, encore sous la coupe du Common Law, pilier de la justice anglo-saxonne, qui, conçu au départ pour protéger la présomption d'innocence, aboutit in fine quand il est mal maîtrisé voire manipulé à protéger grossièrement les présumés assassins de l'enquête policière.

Plus généralement, le livre explore les éléments qui aboutissent in fine à un fiasco du système judiciaire irlandais mais aussi et surtout à un déni de justice à l'égard de la victime et de sa famille.

L'ouvrage, construit à partir de dossiers publics existants et de documents élaborés par l'Assoph, est écrit par Julien CROS; Il est précédé d'une préface de Marguerite Bouniol et suivi d'une post-face de Catherine Clément. La publication est prévue avant la fin de l'année. Il sera demandé à chaque adhérent(e) une aide à la diffusion de l'ouvrage.

Julien Cros

Jean-Antoine Bloc

(Titres, propositions)

Un Refus de Justice

Sophie Toscan du Plantier 23 décembre 1996

ou

Sophie Toscan du Plantier

23 décembre 1996

Préface de Marguerite Bouniol

Postface de Catherine Clément

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOPH

Ces orientations seront discutées lors de l'Assemblée Générale de l'ASSOPH, le lundi 28 octobre 2013 de 18h00 à 21h00, dans les locaux aimablement mis à disposition par la mairie du 2^{ème} arrondissement de Paris.

Les cotisations, dans le cas où elles n'ont pas été encore adressées à l'ASSOPH, et les dons (indispensables dans le contexte judiciaire actuel), peuvent être envoyés à l'adresse suivante : ASSOPH, rue de Langeac – 75015 - Paris

Pour augmenter sa visibilité L'ASSOPH est maintenant sur le réseau social Facebook. Vous êtes invités à vous compter parmi ses « amis »

<https://www.facebook.com/pages/Assoph/129442770585002>